



# PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 21 décembre 2020

## POINT DE SITUATION N° 205

### Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

#### **Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19**

##### **Point de situation au 21 décembre 2020 :**

Cas confirmés COVID : 11 637 (+145)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 10 (-)

Personnes hospitalisées en service de médecine infectieuse : 100 (-3)

Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 84 (-1)

188 décès à l'hôpital (+1)

76 décès en EHPAD (+3 depuis le 18 décembre 2020)

515 retours à domicile (-)

**Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.**

Aide sociale à l'enfance : 1

Autre : 2

Crèche : 1

Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 5

Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 10

Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1

Etablissement pénitentiaire : 0

Etablissement sanitaire : 8

Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 1

Événement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 2

Milieu professionnel (entreprise) : 15

Milieu scolaire et universitaire : 4

Secteur aide à domicile : 2

Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...) : 1

## **Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes**

**Taux d'incidence (1) : 315,2 ( 326,9 au 20 décembre 2020)**

**Taux de positivité (2) : 6,6 (7,6 % au 20 décembre 2020)**

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si  $<10$ , orange si compris entre 10 et 50, rouge  $>50$ .

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si  $<5\%$ , orange si compris entre 5 et 10 %, rouge  $>10\%$ .

**A la suite des annonces du Premier ministre, le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020 organise la sortie du confinement et le passage en régime de couvre-feu. Le tableau des mesures applicables a été mis à jour.**

**Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.**